

**Pierre Karleskind**

Député européen

M. Le Commissaire européen  
Virginijus Sinkevicius  
Rue de la Loi, 200  
1040 Bruxelles

Bruxelles, le 13 mars 2020

Monsieur le Commissaire,

Nous sommes confrontés à une crise sanitaire sans précédent. Le COVID-19 se propage très rapidement dans toute l'Europe. De nombreux secteurs d'activité sont touchés par ce virus ainsi que par les mesures sanitaires nécessaires qui l'accompagnent. Le secteur de la pêche ne fait pas exception.

Il me revient que les marchés italiens et espagnols se sont fermés. Aujourd'hui, les criées de Boulogne, Roscoff, du Guilvinec et de Lorient ont enregistré très peu de ventes voire aucune. Le produit de la pêche des derniers jours va être simplement détruit, faute d'avoir trouvé preneur. Les pêcheurs seront contraints rapidement d'arrêter leur activité. Cette situation mérite toute notre attention et nous devons mobiliser les moyens financiers nécessaires pour aider ce secteur en difficulté.

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et pour la pêche (FEAMP) actuel ne permet pas actuellement de subventionner des arrêts temporaires d'activités causés par une crise sanitaire ou épidémique. Cette crise exceptionnelle par son ampleur et sa nature doit nous amener à une réponse exceptionnelle. Je vous invite, avec vos services, à étudier toute possibilité de modifier l'article 33 pour pouvoir y inclure le cas de force majeure qui s'impose aujourd'hui à nous.

Je m'attacherai à activer la Commission PECH du Parlement européen pour pouvoir répondre le plus efficacement aux difficultés engendrées par le COVID-19 dans le secteur de la pêche.

Si certains navires de pêche ne peuvent pas continuer à exercer leur activité, il est de notre devoir de leur venir en aide.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes cordiales salutations.

**Pierre Karleskind**

